

---

---

**N° 96-0697 - Urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Saint Priest - Revente, à l'OPAC du Rhône, de deux lots dépendant d'un immeuble en copropriété situé 7, rue Juliette Récamier - Département de l'action foncière -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 avril 1996, par lequel monsieur le président :

**A. Expose ce qui suit :**

A la demande de l'OPAC du Rhône et afin de promouvoir la politique locale de l'habitat entreprise dans le secteur en cause, la Communauté urbaine a préempté le 14 mars 1996, au prix de 180 000 F, deux locaux libres dépendant d'un immeuble en copropriété et situés 7, rue Juliette Récamier à Saint Priest.

Il s'agit d'un appartement de 67 mètres carrés et d'une cave formant, avec les 153/99 733 des parties communes générales, les lots n° 251 et 217 de la copropriété.

L'OPAC du Rhône, qui s'est engagé à préfinancer l'achat des biens en cause par la Communauté urbaine, les lui rachèterait au prix précité, admis par les services fiscaux, et lui rembourserait ses frais d'acquisition ;

**B - Propose** de l'autoriser à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu le présent dossier ;

Vu la demande de l'OPAC du Rhône ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

**2° - Le montant** de la cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 179-95.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,